

June 28, 2018 @ 1:00 p.m
le 28 juin 2018 à 13 h

SPECIAL PUBLIC MEETING
SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE

CALL TO ORDER
OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION OF AGENDA
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

READING OF MEETING NOTICE
LECTURE DE L'AVIS DE RÉUNION

4. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

4.1 Encroachment Agreement for signs and lights – Pump House Brewery, Orange Lane

Motion: That an Encroachment Agreement be entered into between the City of Moncton and the owner of the property at 5 Orange Lane, to allow the encroachment of the proposed signs and lights, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign the Agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Entente d'empiètement pour des enseignes et des lumières – Pump House Brewery, ruelle Orange

Motion : Qu'une convention d'empiètement soit conclue entre la Ville de Moncton et le propriétaire du 5, ruelle Orange afin d'autoriser l'empiètement des enseignes et des luminaires proposés et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite convention et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

5. PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

5.1 Tentative Plan – Université de Moncton Subdivision

Motion: That Council

- Assent to the location of those portions of Rue De La Francophonie Street (public) and Rue Pascal –Poirier Street (public);
- Assent to the location of a Rue Futur/Future Street; and,
- Assent to the location of Terrain D'utilité Publique / Land for Public Purposes

Subject to the following Condition:

- Streets and Services to be designed and constructed in accordance with the City's current Subdivision Standards and Guidelines and the Owner/Developer enter into a Subdivision Agreement with the City of Moncton.

With the approval of this subdivision, it is important to note that a Land for Public Purposes credit will be applied towards the future subdivision of the remaining Université lands specifically on lands identified as PID #'s 1011766, 1011774, 70160114, 70411277, 777888, 1011758, 1011741, and 1011733.

Plan Provisoire – Lotissement Université de Moncton

Motion : Que le Conseil municipal :

- sanctionne l'emplacement de ces tronçons de la rue De La Francophonie (voie publique) et de la rue Pascal-Poirier (voie publique);
- sanctionne l'emplacement d'une future rue;
- sanctionne l'emplacement du terrain d'utilité publique.

Sous réserve de la condition suivante :

- les rues et les services doivent être conçus et construits conformément aux normes et directives actuelles de la Ville régissant le lotissement et le propriétaire ou le promoteur doit conclure un accord de lotissement avec la Ville de Moncton.

Dans le cadre de l’approbation de ce lotissement, il est important de noter qu’un crédit de terrain aux fins d’utilité publique sera appliqué au lotissement éventuel des autres terrains de l’Université, en particulier les terrains désignés sous les NID 1011766, 1011774, 70160114, 70411277, 777888, 1011758, 1011741 et 1011733.

5.2 Revised Tentative Plan – Phase 2, The Junction/La Jonction Subdivision

Motion: That Council

- Assent to the revised location of Land for Public Purposes;

as shown on the Tentative Plan submitted entitled Phase 2, The Junction/La Jonction Subdivision., lands owned by Westmount Developments VHM Holding Inc. (PID #70590162, #70580170), revised plan dated June 13, 2018.

Subject to the following conditions:

- The Subdivision Agreement to include that prior to the issuance of a development/building permit on Lot 18-2 that an amount equal to 1/3 of the security to complete the “Remnant Future Street” be deposited with the City of Moncton and prior to the issuance of any development permit/building permit on either Lots 18-1 or 18-5 that the “Remnant Future Street” shall be developed to public street standards.
- That the Land for Public Purposes be developed in accordance with the landscape plan and that a Lot Grading and Drainage Plan be submitted acceptable to the Parks and Leisure Services and Engineering Departments. Plans to form part of the “works” within the new Subdivision Agreement;

The City and Developer to negotiate that a required amount of landscaping work be completed in the LFPP in the summer of 2018, to address neighborhood concerns.

Modification du plan provisoire – Phase 2, Lotissement The Junction/La Jonction

Motion : Que le Conseil municipal :

- sanctionne l’emplacement révisé du terrain d’utilité publique;

représenté dans le plan provisoire déposé sous le titre Lotissement The Junction/La Jonction, Phase 2, terrains appartenant à Westmount Developments VHM Holding Inc. (NID 70590162 et 70580170), plan révisé en date du 13 juin 2018.

Sous réserve des conditions suivantes :

- l’Accord de lotissement doit, avant la délivrance du permis d’aménagement ou de construire, prévoir que pour le lot 18-2, une somme égale au tiers du dépôt de garantie à verser pour achever la future rue doit être déposée auprès de la Ville de Moncton et qu’avant la délivrance du permis d’aménagement ou de construire pour les lots 18-1 ou 18-5, le reste de la future rue doit être aménagé selon les normes relatives aux rues publiques.
- le terrain d’utilité publique doit être aménagé conformément au plan d’aménagement paysager et un plan de nivellement et de drainage du terrain doit être déposé à la satisfaction du service Parcs et loisirs et du Service de l’ingénierie. Ces plans doivent faire partie des « travaux » au sens du nouvel accord de lotissement;

La Ville et le promoteur doivent négocier pour achever les travaux de paysagement nécessaires sur le terrain d’utilité publique à l’été 2018, afin de répondre aux préoccupations du quartier.

6. REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

6.1 Recommendation(s) – Committee of the Whole – June 25, 2018

1. **That** Moncton City Council direct Administration to finalize the NB Power Agreement for Attachments on NB Power Poles for Occasional Use for Mountain Road (Bulman Drive to Woodhaven Court) and Elmwood Drive (Caledonia Road to Granite Drive) and that the Mayor

and City Clerk be authorized to sign all necessary documents and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

2. **That** Moncton City Council adopt the Level of Service Policy, as well as the Levels of Services for Parks & Leisure Services - Operations and Engineering & Environment – Streets (Public Works).

Recommandation(s) – Comité plénier – le 25 juin 2018

1. QUE le conseil municipal de Moncton donne pour instruction à l'Administration de finaliser, avec Énergie NB, l'entente de fixation sur les poteaux d'Énergie NB, pour utilisation occasionnelle sur le chemin Mountain (entre la promenade Bulman et la cour Woodhaven), et sur la promenade Elmwood (entre le chemin Caledonia et la promenade Granite), et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la transaction.
2. QUE le conseil municipal de Moncton adopte la Politique sur les niveaux de service, ainsi que les niveaux de service comme indiqué pour le service Parcs et Loisirs (Opérations) et le service d'Ingénierie et Services environnementaux (division des Travaux publics – Rues).

7. REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

7.1 Tender #TCS18-056 – Renovations to CN Subway Structure

Motion:

1. It is recommended that Tender #TCS18-056 – Renovations to CN Subway Structure be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms & Conditions, Specifications, Drawings, and Project Requirements, being Modern Construction (1983) Ltd., for the Total Tendered Price of \$573,183, including H.S.T. @ 15%.
2. It is also recommended that a ten percent (10%) Contingency Allowance in the amount of \$50,000, including H.S.T. @ 15% be established for this project to address any unknown or unforeseen site conditions which may require a change to the scope of work.
3. Furthermore, it is recommended that a Construction Services Agreement be prepared by the Legal Department, and that the Mayor and City Clerk sign said agreement and affix the Corporate Seal thereto.

Appel d'offres TCS18-056 – Réfection du viaduc du CN

Motion :

1. Il est recommandé que le contrat découlant de l'appel d'offres n° TCS18-056 – Réfection du viaduc du CN soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions de l'appel d'offres et du devis, les dessins et les exigences du projet, à savoir Modern Construction (1983) Ltd., pour le prix total proposé de 573 183 \$, dont la TVH de 15 %.
2. Il est également recommandé de constituer pour ce projet une provision pour éventualités de 10 pour cent (10 %) pour la somme de 50 000 \$, dont la TVH de 15 %, afin de tenir compte des conditions inconnues ou imprévues du site qui pourraient obliger à modifier la portée des travaux.
3. Il est en outre recommandé que le Service juridique prépare un contrat de services de construction et que la mairesse et la greffière municipale signent ledit contrat et y apposent le sceau de la Ville.

8. READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 A By-Law Respecting Tall Grasses in the City of Moncton, being By-Law Z-1418 – First Reading

First Reading

Arrêté concernant les herbes hautes dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1418 – Première lecture

Première lecture

ADJOURNMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE